

N° 24-18



## Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 13		
EN EXERCICE : 13	PRESENTS : 8	VOTANTS : 10

Le mardi 25 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Monique LAMOUREUX, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

Monique LAMOUREUX, Uriell MARQUEZ, Landry PERQUIS, Manuela MELO, Lucien SAN-BIAGIO, Claude VOGLER, Odile CANTIN, Danièle COLOMBIER, Hélène ELHANI,

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Jean-Noël CARPENTIER donne procuration à Monique LAMOUREUX,  
Miloud GOUAL donne procuration à Uriell MARQUEZ,

**Excusé(e)s :**

Christine DENIS, Anissa BOUGEANT,

**Secrétaire :**

Monsieur JOSSE, Directeur du CCAS.

\*\*\*\*

**Objet : Participation financière pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique**

Madame Monique LAMOUREUX, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'administration ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences générales en matière d'attribution des aides sociales facultatives dispensées par le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'attribution d'aides financières exceptionnelles ou de secours d'urgence.

Le Conseil d'administration est informé que l'établissement est sollicité concernant une demande de participation financière pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique, au profit de \_\_\_\_\_, résidant au \_\_\_\_\_, à Montigny-lès-Cormeilles (95370), suite aux difficultés que leur fils rencontre actuellement.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'octroyer à \_\_\_\_\_, une participation financière d'un montant de 500.00 € (cinq cent euros), pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique.

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport social présenté,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Considérant les difficultés de

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à \_\_\_\_\_, résidant au \_\_\_\_\_ à Montigny-lès-Cormeilles (95370), une participation financière d'un montant 500.00 € (cinq cent euros), pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique.

PRECISE que la dépense sera prélevée à l'article 65133 sous fonction 424 du budget de l'année en cours.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Par délégation du Président,  
La Vice-Présidente du CCAS,



Monique LAMOUREUX

Mis en ligne sur le site de la  
ville le : 03/10/2021